Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20261013-D13102026170DE-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le treize octobre deux mille vingt-six,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 7 octobre 2026.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs, BODIN Lucie, BRIENS Stéphanie, CADIEU Jean-Paul, CHARPENTIER Olivier, CHOUBRAC Damien, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DESBLÉS Hubert, DROUILLÉ Jérémie, DUPUIS Arnaud, GUÉNY Cyril, GUÉRIN Florence, HANNOUCHE Lise, KERMARREC Sarah, LAUGERAT Lilian, LE BALC'H Hubert, LEBOUC Nelly, PERCHAIS Éric, PÉTIGNY Patrick, QUIVIGER Éric, RAULT Mathilde, ROUSSELOT Alain, SAVOYE Frédérique, STÉPHAN Aurore.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame AVERLAND-SCHMITT Christelle (procuration à Monsieur DUPUIS Arnaud), Madame POULAIN-JAMILLOUX Mélanie (procuration à Monsieur PÉTIGNY Patrick).

ABSENTES NON EXCUSÉES : Madame COLOMBEAU Estelle, Madame PICOT Sonia.

SECRÉTAIRE : Madame SAVOYE Frédérique

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 29
. présent(s) ou représenté(s) : 27
. absent(s) et non représenté(s) : 2

OBJET : ESPACIL - REVENTE LOGEMENTS SOCIAUX LA BRETONNIERE

Délibération N°2026/170 du Conseil Municipal du 13 octobre 2026
Publiée le 14 octobre 2026

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20261013-D13102026170DE-DE

ESPACIL - REVENTE LOGEMENTS SOCIAUX LA BRETONNIERE

ESPACIL HABITAT, organisme d'habitat social, a mené une démarche d'inventaire de son patrimoine afin d'engager la cession de certains biens anciens, notamment la Résidence « les Jardins de la Bretonnière ».

Il s'agit des logements :
- 1, 2, 3, 4, 5 et 6 rue des Landelles ;
- 1, 2 et 3 impasse de l'Orgerie ;
- Soit 9 pavillons de 4 logements de type T3 et 5 logements de type T4, réalisés en 2008.

Comme le prévoit la réglementation en la matière, l'avis du conseil municipal doit être recueilli avant la poursuite de la procédure engagée par ESPACIL HABITAT pour la mise en vente de ses logements.

Concernant l'accession par le locataire occupant : le prix de vente des logements sera fixé par ESPACIL HABITAT en tenant compte du prix marché décoté afin de faciliter l'accession sociale à la propriété.

Il est précisé que les locataires en place pourront acquérir le logement qu'ils occupent s'ils sont en place depuis au moins 2 ans.

Dans le cadre d'un logement vacant, selon l'article L 443-11 du Code de la construction et de l'habitation, ils peuvent être vendus, dans l'ordre décroissant de priorité :
- à toute personne physique remplissant les conditions auxquelles doivent satisfaire les bénéficiaires des opérations d'accession à la propriété, mentionnées à l'article L. 443-1, parmi lesquels l'ensemble des locataires de logements appartenant aux bailleurs sociaux disposant de patrimoine dans le département, ainsi que les gardiens d'immeuble qu'ils emploient sont prioritaires ;
- à une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales ;
- à toute autre personne physique.

Sont décomptés dans l'inventaire des logements sociaux, pendant une période de dix ans à compter de leur vente, les logements qui sont vendus à leurs locataires (disposition de la loi ELAN).

Suite à la présentation du sujet en commission du *28 septembre 2026,*

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à l'unanimité :

1°) DE DONNER un avis favorable sur cette cession ;

2°) D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR COPIE CONFORME.

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20261013-D13102026170DE-DE

LE MAIRE,

Teddy RÉGNIER

La Secrétaire de séance,
Frédérique SAVOYE

Nombre d'élus présents ou représentés : 27	**Pour : 27**	**Contre : 0**	**Abstentions : 0**	**Ne participe(nt) pas au vote : 0**